

A retenir

- COLZA** **Charançon de la tige du colza** : Risque maximal ce week-end sur les secteurs de Midi-Pyrénées, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne. Risque nul sur le sud Aquitaine. Suivez attentivement le prochain BSV.
- Méligèthe** : Risque nul à ce jour. Soyez vigilants et poursuivez les observations sur plantes dans vos parcelles.
- PROTEA-GINEUX** **Sitones** : Premières morsures observées sur quelques parcelles ; seuil de nuisibilité non atteint. Maintenir la surveillance sur pois de printemps et féverole.

COLZA-ÉDITION MIDI-PYRÉNÉES AQUITAINE

Le réseau Colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) comporte actuellement 80 parcelles. Au cours des sept derniers jours, 40 de ces parcelles ont fait l'objet d'une observation.

• Stades phénologiques et état des cultures

Le retour du froid depuis la fin de la semaine dernière a temporairement ralenti l'activité des plantes et des insectes. Par contre, celle-ci devrait reprendre dès ce jeudi avec la remontée des températures maximales au-delà des 9-10°C.

- 14% des parcelles sont encore au stade C1 (apparition des jeunes feuilles au centre des plantes)
- 59% des parcelles sont au stade C2 (entre-nœuds visibles).
- 22% des parcelles sont au stade D1 (boutons accolés cachés par les feuilles)
- 5% des parcelles sont au stade D2 (inflorescence principale dégagée – bouton floraux accolés)...

• Charançon de la tige du colza (CT du colza)

Malgré le retour du froid lors de ces derniers jours, le charançon de la tige du colza est toujours capturé dans la plupart des cuvettes. Seul le sud Aquitaine est toujours épargné par le charançon de la tige.

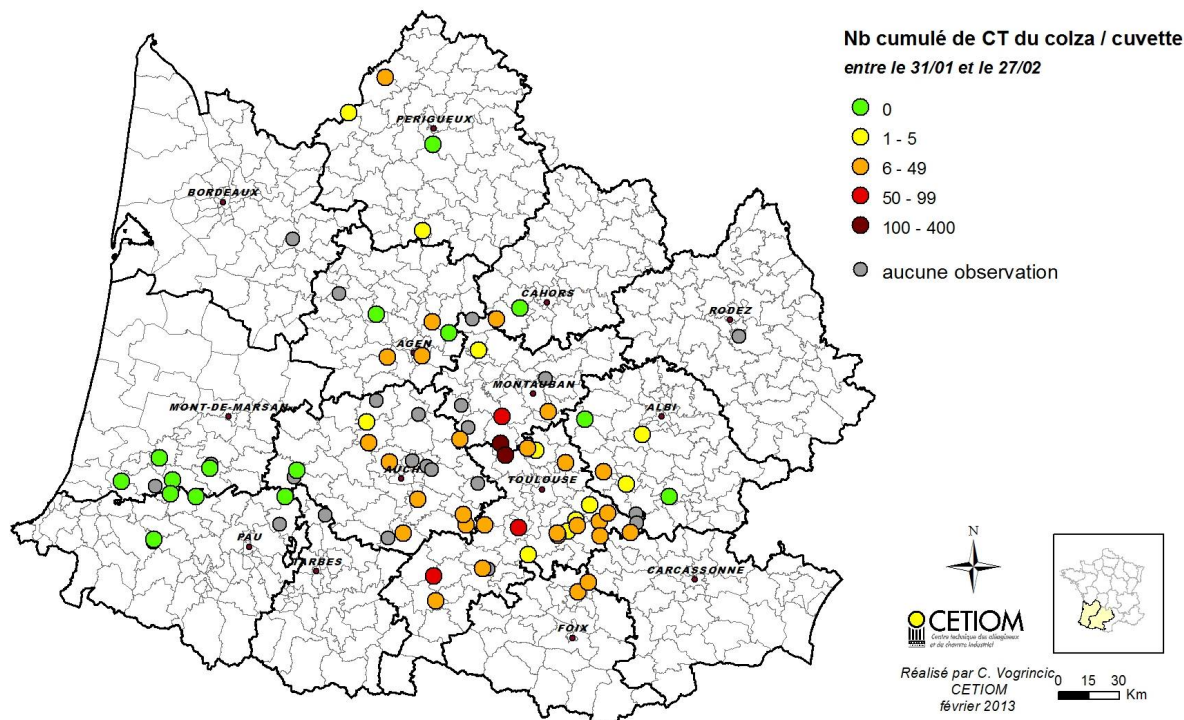
Sur les secteurs concernés par les piégeages, il est important de souligner que ces captures correspondent aux vols qui ont encore eu lieu après les observations de la semaine passée (principalement concentrées autour du mardi), notamment mercredi et jeudi derniers, journées très favorables à l'activité des insectes. Le BSV de cette semaine et celui de la semaine passée permettent donc de rendre compte de l'intégralité du vol de la semaine dernière.

A ce jour, sur les secteurs concernés par les piégeages, 86% des parcelles ont enregistré une activité de CT du colza au cours de la semaine passée. Plus de 65% de ces parcelles montrent un nombre de captures significatif, supérieur à 5 insectes par cuvette.

Réseau BSV colza Aquitaine, Midi-Pyrénées 2012-2013

Piégeage charançon de la tige du colza (n=80)

Observations cumulées entre le 31/01 et le 27/02/13



Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tiges tendres. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil de nuisibilité : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, **on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.** La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

Évaluation du risque : Le risque ne concerne pour le moment que la région Midi-Pyrénées, le Lot-et-Garonne et la Dordogne. Sur ces secteurs, le risque sera maximal ce week-end. Les premières captures remontent maintenant à plus de 8 jours (femelles aptes à pondre) et les colzas sont dans la plupart des cas à un stade sensible.

Sur le sud Aquitaine (Pyrénées Atlantiques, Landes et Gironde), compte tenu de l'absence de ravageur, le risque est nul à ce jour. Suivez attentivement le prochain BSV.

• Méligèthe

Les premiers individus, en nombre très limité, sont observés dans 4 parcelles du réseau (principalement dans les cuvettes).

Période de risque : du stade D1 (boutons floraux accolés) au stade E (boutons séparés).

Seuil de nuisibilité : Un seuil unique n'est pas suffisant, il doit être modulé selon l'état sanitaire de la plante, le stade, le contexte pédo-climatique, le nombre de méligèthes/plante et les capacités de compensation de la culture. Compte tenu de tous ces éléments, on peut considérer un facteur 3 entre les situations les plus à risque et celles qui présentent les plus grandes capacités de compensation.

Seuils de nuisibilité contre le méligèthe	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
Colza sain et vigoureux	2 méligèthes / plante	4 à 6 méligèthes / plante
Colza handicapé et peu vigoureux	1 méligèthe / plante	2 à 3 méligèthes / plante

Attention ! : le comptage se fait sur une moyenne de plantes consécutives. Il doit donc se faire sur des plantes avec ET sans méligèthe.

Évaluation du risque : Le risque est nul à ce jour. L'analyse de risque pour le méligèthe ne se fait pas à partir des captures en cuvettes mais uniquement à partir d'observations sur plantes. Les observations sont à réaliser l'après-midi, période d'activité des insectes.

PROTEAGINEUX

• Dispositif d'observation 2012-2013

Le réseau d'observation protéagineux est constitué de 10 parcelles réparties selon le tableau ci-dessous :

	Féverole d'hiver	Pois protéagineux d'hiver	Pois protéagineux de printemps
Haute-Garonne		2	2
Gers	1	1	2
Tarn	1	1	

• Stades phénologiques et état des cultures

Les semis de protéagineux d'hiver (pois ou féverole) ont pu être réalisés entre mi et fin novembre. Sur les parcelles du réseau, les cultures sont au stade 6 à 8 feuilles.

Les implantations de pois de printemps ont par contre été très fortement perturbées par la pluviométrie quasi ininterrompue de décembre à février. Seuls quelques semis ont pu être réalisés vers mi décembre ; ils sont au stade 2 à 4 feuilles. La période de semis optimale est maintenant dépassée.

• Sitones (*Sitona lineatus*)

Les premières morsures de sitones ont été observées sur une minorité de parcelles de pois et féverole du réseau ayant atteint ou dépassé le stade 1 feuille. La majorité des parcelles est indemne de symptômes.

Le comportement et la nuisibilité du sitone est similaire sur les deux cultures.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 6 feuilles du pois ou de la féverole ; température maxi supérieure à 12 °C.

Seuil de nuisibilité : 5 à 10 encoches au total sur les premières feuilles.

Morsures de
sitones sur pois



Évaluation du risque : A ce jour, aucune parcelle du réseau n'atteint le seuil de nuisibilité. Les températures relativement peu élevées de février ont limité l'activité des sitones. En cas de redoux persistant (température maximale > 12°C), il est nécessaire de faire preuve de vigilance et de surveiller l'évolution des dégâts sur pois de printemps et féverole.

Sur pois d'hiver semés en novembre, la période de risque est maintenant dépassée.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé pour

- la filière **oléagineux**, par l'animateur filière du CETIOM et élaboré sur la base des observations réalisées par AgriAgen, Areal, Arterris, Cetiom, Capel, Cascap, Cepaso Chambres d'Agriculture de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne, conseiller privé, Epi Salvagnacois, Ets Ladevèze, Euralis, Gascoval, Gersycoop, Promover, Qualisol, Sica Rouquet, Silos Vicois, Terre de Gascogne, Vivadour et les agriculteurs observateurs. Pour la région Aquitaine, les observateurs sont précisés dans le BSV « Grandes cultures » d'Aquitaine.

- pour la partie **protéagineux** par l'animateur filière protéagineux d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base des observations réalisées par la FNAMS, Chambres d'Agriculture d'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn, Gascoval, Arterris, Euralis, Ragt.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.